

## Attention ! Tous les brevets de porte-drapeau ne sont pas officiels

Modèle de l'insigne officiel de porte-drapeau



Message de l'Office National des Combattants et des Victimes de Guerre sur l'authenticité du brevet de porte-drapeau.

### Attention aux copies non-officielles !!

L'ONaCVG est propriétaire de l'insigne de porte-drapeau, dont l'édition est effectuée jusqu'à nouvel ordre, par la maison Artus Bertrand – Drago Paris.

Cet insigne est le seul homologué par les services de l'Etat.

Par conséquent, tout insigne autre que celui représenté ci-dessus **n'est pas officiel**.

Les insignes de porte-drapeau de 3 ans, 10 ans, 20 ans et 30 ans sont à la charge de la mairie ou de l'association ou du porte-drapeau, qui se doivent de respecter ce symbole.

En outre, ces derniers sont disponibles sur la boutique en ligne « Artus Bertrand – Drago » ou d'autres sites revendant l'insigne officiel.

Les insignes de 40 ans, 50 ans et 60 ans, sont à la charge de l'ONaCVG de par leur caractère exceptionnel.

Une vigilance est conseillée lors des achats des insignes.

### Exemple de modèles non-officiels

